

Rapporteur : M. BRUMM Richard

M. BRUMM Richard, rapporteur : Ce rapport a reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, juste une question par rapport à ce guide de la commande publique. Il semblerait qu'il y ait eu un groupe de travail qui ait réalisé toute une étude sur la meilleure façon, en tout cas sur les différents critères qui devaient conduire à bien gérer et à bien passer la commande publique.

Or, a priori, le guide qui nous est proposé est une version plutôt restreinte par rapport à ce travail, donc la question c'est : Qu'en est-il de ce groupe de travail et qu'en est-il des conclusions ou des propositions qu'il a pu faire ? Sur les critères « développement durable » qui iraient dans les principes de commande publique, vous avez répondu précédemment. Donc l'objet de mon intervention, c'est cette question : qu'en est-il du groupe de travail ?

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous sommes très attachés à la transparence des marchés publics et je crois que de ce point de vue, ce guide apporte complètement satisfaction. Mais, il ne faut pas que la préservation de cette transparence se fasse au prix d'une trop grande rigidité, en particulier pour ce qui concerne les mairies d'arrondissement et le développement de leurs actions, en lien étroit avec les quartiers.

Donc, je souhaite que dans les années à venir, nous puissions examiner de très près ce qui pourra être fait pour donner plus de marge de manœuvre aux mairies d'arrondissement, sans rien toucher à la transparence des marchés, qui est évidemment et nous y tenons tous, très importante.

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Je retire mon intervention.

Mme GOUZOU-TESTUD Guylaine, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais tout d'abord vous dire que je suis vraiment très heureuse de voir le consensus qui est dans cet hémicycle sur l'introduction des critères de développement durable dans la commande publique.

Je voulais juste pointer le fait qu'un guide de la commande publique est un outil intéressant justement pour continuer le travail que nous avons commencé en 2003, d'introduire des critères de développement durable dans les cahiers des charges, pour aller sur une commande publique qui préserve l'environnement.

Aujourd'hui, c'est une recommandation du Grenelle de l'environnement, et nous avons dès 2003, souhaité entreprendre ce travail.

Avec le guide qui nous est proposé aujourd'hui et qui est au plus près des besoins de la collectivité, nous avons, je crois, matière à continuer le travail engagé.

Le Code des Marchés publics prévoit la possibilité d'intégrer des critères environnementaux et sociaux au sein des marchés des collectivités par les articles 14, 30, 45 et 53, que vous connaissez tous. Et depuis août 2006, ces critères sont étendus aux objectifs de développement durable.

Donc, nous considérons que le guide qui nous est présenté aujourd'hui, n'exclut en rien la capacité, la volonté politique d'introduire des critères de développement durable dans nos achats publics. Bien au contraire !

Lyon fut une des premières villes de France à s'engager pour une commande publique durable dans les marchés traiteurs, avec l'introduction des critères de commerce équitable ; dans les marchés « restauration scolaire » avec l'introduction des critères d'alimentation biologique ; et demain, dans les marchés du vêtement. A budget constant, je tiens à le préciser après le débat que nous venons d'avoir sur le budget.

Chers Collègues, l'inscription de ces critères environnementaux, sociaux et équitables dans les marchés publics, est un challenge économique, notamment, comme vous l'avez souligné précédemment, sur le plan des déplacements.

Je pense que la Ville de Lyon se doit d'être exemplaire et je souhaiterais souligner à quel point nous sommes attendus sur ce sujet sur le plan européen. Je ne doute pas et nous ne doutons pas, tous ensemble, que nous allons redoubler d'efforts sur le plan local. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, je vois simplement qu'il y a une grande convergence dans les analyses des uns et des autres. Nous allons essayer de la mettre en place dans la pratique, mais ce sera aussi aux membres de la Commission d'Appel d'Offres, de pouvoir effectivement faire passer la théorie dans le concret.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)